

**Louis BRAULT**  
**Epernon**

**A Monsieur le commissaire enquêteur**

**REMARQUES SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Aménagement du parking des ruelles et circulations douces**

Tout d'abord, je dois constater que la commune a « joué le jeu » :

Apposition de panneaux, aux entrées de ville, affichage, site internet, panneaux lumineux d'information etc...

Sur le fond, je comprends que la municipalité ait inclus le fait que les consommateurs potentiels, privilégient le stationnement au plus près possible des commerces ( Effet super-marché), ce qui est un des moyens de « Booster » le commerce. Cette option envisagée, dans les années antérieures n'apparaît pas dans le document où il est simplement stipulé que le parking est établi, pour favoriser les activités de loisir.

Si la création de jardins partagés est une bonne chose, la création de ce parking me semble en contradiction avec certains articles de journaux communaux, sur la défense de l'environnement, ainsi que certaines réglementations du code de l'environnement. Pas facile de gérer ces besoins contradictoires.

**A mon avis la nécessité du parking en zone humide n'est pas du tout démontrée.**

**Il y a 34 places sur la place Aristide Briand, il devrait en rester 10, il manque donc 24 places pour avoir l'équivalent.**

20 places sont prévues sur le forum ne peut-on pas faire 4 places de plus pour avoir l'équivalent des emplacements existants actuellement ? L'occupation du forum, les jours de marché, même le samedi, n'est pas intégrale, on pourrait donc faire plus de 25 places de parking sans problème et même y ajouter des emplacements pour personnes handicapées.

**Si c'est le cas, faire un parking pour simplement faciliter l'accès aux cheminements doux paraît surréaliste et d'une époque révolue. Dans ces conditions, je suis contre la construction de ce parking en zone humide.**

En outre, dans le document, le prix des nichoirs, gîtes à insectes et autres, me paraît largement disproportionné.

Hors sujet :En date du 16/02/2022, l'Écho républicain, nous informe que la maison natale du mathématicien Michel Chasles, devrait être démolie, et remplacée par un immeuble.

Une fois détruite, elle sera gommée de la carte pour toujours.

Comment se vanter de défendre le patrimoine dans de nombreux articles d' « En bref » et du « Sparnonien », se targuer d'avoir obtenu le label « Petite citée de caractère » et laisser faire ça !